

# Lettre du castor

N° 89 LOIRE & biodiversité <http://mardieval-biodiversite.over-blog.com>

mai 2014

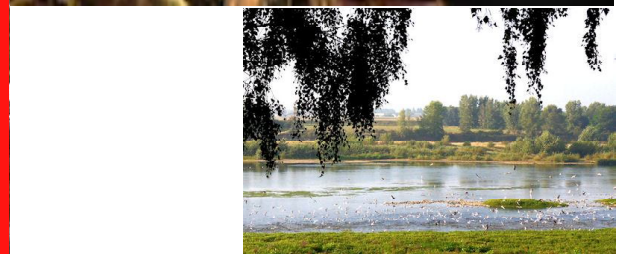
## RICHE BIODIVERSITÉ MAIS... PAUVRE NATURE !

*Comme nos gènes ou comme notre culture, le territoire où nous vivons est un déterminant majeur de notre personnalité. Que la nature y soit présente et respectée est pour chacun un puissant gage d'équilibre. A vivre "hors sol", trop d'urbains perdent la boule... Et quand on en arrive, en Chine, à devoir s'offrir des bouffées d'air pur mis en bouteille, on atteint le summum de l'absurde : on touche là du doigt les pires contresens de nos "civilisations".*

*Loire, Sologne, Forêt d'Orléans, Brenne : avec ces joyaux, la région Centre est une "privilegiée de la nature". Elle peut, elle doit expérimenter à travers ses politiques publiques une relation exemplaire entre les hommes et l'extraordinaire biodiversité qui caractérise son environnement. Elle doit respecter un équilibre attentif entre une activité économique dynamique et la protection/réhabilitation de son patrimoine vivant.*

*Il est donc nécessaire de résister à certaines politiques dépassées, à trop de mauvais projets, aux "folies de certains notables. Pour s'en tenir à des développements soutenables simples, tournés vers le service aux citoyens "ordinaires", vers leur bien-être dans un cadre de vie débarrassé des diverses pollutions (de l'air, de l'eau, des sols ; chimiques, visuelles, sonores etc.) ; économes en ressources naturelles, et ayant des impacts réduits.*

*Et nécessaire de contrer sans relâche tous ceux qui, cyniquement, sacrifient notre nature aux intérêts du "court-terme". Ou qui l'utilisent comme un simple "terrain de jeux". A peu près partout, ils font reculer la biodiversité, dégradent les milieux et le climat, épuisent les ressources. Ils confisquent à leur avantage personnel un patrimoine commun dont, demain comme aujourd'hui, nous aurons tous extrêmement besoin.*



Trame Verte et Bleue

**ESPÈCE D'ESPÈCE !**

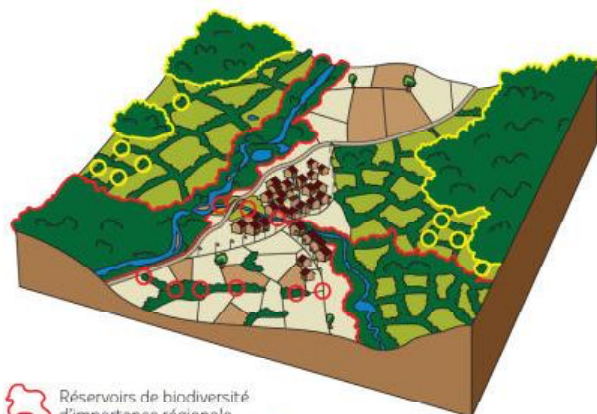
PPP DOLIGÉ VA-T-IL DÉMÉNAGER ?

- Page 2

- Page 3

- Page 4

# Trame Verte et Bleue



La Trame verte et bleue est une mesure phare du Grenelle Environnement qui porte l'ambition d'**enrayer le déclin de la biodiversité** au travers de la **préservation et de la restauration des continuités écologiques**.

Elle est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.

Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (**réservoirs de biodiversité**) et des éléments (**corridors écologiques**) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. **La TVB est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.**

Le **Schéma Régional de Cohérence Ecologique** constitue la déclinaison régionale de la trame verte et bleue. Il a été élaboré conjointement par la Région et

l'Etat en association avec un comité régional TVB depuis décembre 2010. Après concertation avec l'ensemble des acteurs de la région (élus, socio-professionnels, gestionnaires d'infrastructures, associations naturalistes, chasseurs, agriculteurs et forestiers...), le projet de SRCE a été arrêté par le Président de la Région Centre et le Préfet de région le 18 avril 2014. Il est actuellement soumis à diverses consultations (Départements, Communautés d'agglomération et de communes, Parcs naturels régionaux, Conseil scientifique régional du patrimoine naturel et Autorité environnementale) et transmis pour information aux communes, aux établissements publics porteurs de SCOT, aux commissions locales de l'eau et aux Régions voisines.

**Une enquête publique ouverte à toute la population de la région suivra en septembre et octobre prochain.**

Explications détaillées et liens avec sites et cartographies sur le site de la Région Centre : <http://tinyurl.com/ly2fktq>



**GROUPE ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, ET ENVIRONNEMENT DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL DU CENTRE**

*Cette intervention répond à l'avis sur le rapport "Projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Le groupe ESSE appuie pleinement cet avis et donne dans cette intervention des pistes pour faire en sorte que le schéma soit réellement suivi d'actions.*

## SRCE : un schéma qui ne doit pas en rester un !

### Cohérence entre l'Homme et la Nature : une relation à remettre en cause

La Nature a droit à un schéma ? Cela prouve qu'elle devient aux yeux de la Région quelque chose de sérieux, constate le groupe des associations.

« Cohérence écologique »... mais avec qui ? Avec quoi ? S'agit-il de remettre de la cohérence là où il n'y en a plus assez, dans les rapports entre l'Homme et la Nature ? Cela sous-entendrait que l'être humain y est pour quelque chose, dans ce manque de cohérence, et signifierait que la relation entre la Nature et nous-mêmes est à remettre en cause. Un chantier d'envergure, qui aurait de quoi effrayer, et pourtant nous aurions beaucoup à y gagner.

La Nature représente en effet beaucoup, en région Centre, en termes d'attractivité et de qualité de vie, sans compter qu'elle est une composante de poids dans le dynamisme de notre tourisme.

### Agir... mais pourquoi ?

Le groupe des associations rappelle que pour être efficace, le schéma présenté dans l'avis ne doit surtout pas en rester un : il faut en effet agir. Cela implique certes des contraintes... que nous pouvons nous donner nous-même, à partir du moment où leur bien-fondé est reconnu.

Le groupe salue également le plan d'action accompagnant le schéma, et distingue trois leviers pour sa mise en oeuvre. Premièrement, **la proximité** : l'action doit avoir lieu au plus proche d'un terrain donné pour être la plus visible et accessible possible. A l'échelle de la commune ou de l'intercommunalité, par exemple. Ensuite, **la volonté**. Pourquoi agir pour mettre en application le SRCE ? Parce qu'il nous concerne ! Enfin, le dernier levier et le plus stratégique, est **l'éloquence** du SRCE. Pourquoi avons-nous besoin des arbres, des oiseaux, des libellules, de tous ces êtres non humains et néanmoins vivants... ? Pas seulement pour vivre... mais pour être. L'homme n'aurait pas sa place dans un monde sans émerveillement ni beauté et doit agir pour les préserver.

### Un événement pour poser des questions

Pour impulser la mise en oeuvre du schéma, le groupe des associations suggère que la Région organise un **événement pour aborder les enjeux des savoirs liés à la Nature et de leur transmission**, mais qui rappellerait aussi l'un des principaux enseignements de la Nature, à savoir que nous avons besoin des autres, et que, dans un monde interdépendant, chacun a intérêt que l'autre réussisse afin d'assurer au mieux l'avenir de l'Homme.

D'après l'intervention de Jean-Pierre Barnagaud.



# ESPÈCE D'ESPÈCE !

## UNE ESPÈCE SE DÉFINIT AVANT TOUT PAR SES INTERACTIONS...

Quand ce n'est pas tout simplement par sa **place dans la chaîne alimentaire**, une espèce naturelle trouve sa place dans le grand théâtre planétaire par ses **relations privilégiées** avec une autre ou avec d'autres espèces. Ainsi, à l'instar du plancton en mer, les milliards de petits éphémères que l'on découvre certains matins sur la Loire ne semblent pas avoir d'autre rôle que celui de nourrir massivement différents petits oiseaux ou poissons. Et le botaniste-écologiste Jean-Marie Pelt a fort bien décrit dans ses livres les nombreuses et incroyables "alliances gagnant-gagnant" (ce qu'on appelle aussi le "commensalisme") entre plantes et animaux.



C'est pourquoi la disparition d'une seule espèce provoque des **déséquilibres en chaîne** dans la biodiversité, parfois gravissimes. Ainsi peut-on imputer à la destruction massive des Requins la prolifération désastreuse des méduses, par exemple en Méditerranée. C'est l'élimination "sélective" par l'homme de prédateurs prétendument "nuisibles" à l'agriculture ou à la chasse qui, hélas, a fait la fortune des agrochimistes pollueurs.

Il y a des évolutions permanentes dans les **rappports entre espèces du même règne**, et des évolutions permanentes dans les **rappports triangulaires entre espèces animales, espèces végétales et espaces territoriaux**, liées aussi aux évolutions climatiques. Et il y a, de plus en plus lourds et menaçants, les **impacts des activités humaines**, trop souvent **irrespectueuses ou destructrices de la nature**.

Il en résulte fatalement des **dynamiques complexes**, au total positives ou, plus souvent, négatives pour une espèce donnée à un moment donné en un lieu donné.

*L'interaction biologique expliquée sur Wikipedia : [http://fr.wikipedia.org/wiki/Interaction\\_biologique](http://fr.wikipedia.org/wiki/Interaction_biologique)*

**Evaluer un territoire sur une vue instantanée, sur un inventaire momentané, ne suffit donc en aucun cas à qualifier son potentiel de biodiversité.**

## URGENT: DES POLITIQUES PUBLIQUES ADAPTÉES

Pour endiguer les pertes récurrentes de la biodiversité, les collectivités publiques doivent mettre en place des dispositifs permettant *au minimum* de **sauvegarder ces rapports et ces dynamiques**, donc de préserver la biodiversité actuelle (qui continue à s'éroder !); mais bien plutôt de les favoriser, c'est à dire de **reconquérir la biodiversité**. Pour cela, elles doivent imposer aux acteurs économiques la prise en considération de la **valeur réelle** (y compris **monétisée**) de la nature et de l'environnement.

Les protections **NATURA 2000** des espèces et des habitats, décidées au niveau européen, ont eu du mal à se mettre en place en France : les petits potentats locaux y voyaient un frein à leur fièvre aménageuse débridée. Pourtant, ces protections sont souvent plus restrictives que les ZNI EFF, elles n'ont rien d'absolu et peuvent être piétinées si nous ne veillons pas à l'application rigoureuse des obligations qui s'y attachent.

Un pas supplémentaire devrait être franchi avec la mise en place de la **TVB**... après finalisation des **SRCE** dont beaucoup sont en cours d'approbation - c'est le cas dans la Région Centre.

Mais, on le sait, les meilleures protections du monde ne s'appliquent jamais spontanément face aux mauvais projets : Plutôt que d'attendre et de résister, **refusons les politiques de développement non soutenables !**



## ASSOCIATIONS MUTUALISTES : LES ABEILLES, INDISPENSABLES OUVRIÈRES DE LA POLLINISATION, NOTAMMENT POUR LES FRUITIERS

La majorité des végétaux comptent sur des animaux pour assurer leur pollinisation. Les plantes utilisant la **zoogamie** développent des organes floraux pour les attirer. En explorant les fleurs à la recherche de nectar, les insectes, notamment les abeilles, se frottent aux étamines, s'attachant des grains de pollen (jusqu'à 100 000) qu'ils porteront dans une autre fleur.

Urbanisation et pesticides agricoles éliminent ces précieux insectes : en Chine, on en est parfois réduit à polliniser les arbres fruitiers fleur par fleur, à la main !

>>>> En Europe, un projet STEP ([http://www.step-project.net/Status\\_and\\_Trends\\_of\\_European\\_Pollinators](http://www.step-project.net/Status_and_Trends_of_European_Pollinators)) a démarré en 2010 afin d'identifier l'ampleur du déclin des pollinisateurs et des espèces végétales dépendantes, ainsi que l'importance relative des causes potentielles : perte d'habitat, engrais chimiques, pesticides et autres pollutions.



*Le mutualisme biologique expliquée sur Wikipedia : [http://fr.wikipedia.org/wiki/Mutualisme\\_%28biologie%29](http://fr.wikipedia.org/wiki/Mutualisme_%28biologie%29)*

*La pollinisation expliquée sur Wikipedia : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Pollinisation>*

## "FAITES CE QUE JE DIS, PAS CE QUE JE FAIS !"

Dans les dernières "études" ravalées que le président Doligé tente de faire avaler à Monsieur le Préfet, "ils" ont découvert l'aire de Balbuzards pêcheurs sur laquelle, malencontreusement, "ils" ont prévu de dérouler le goudron de la déviation. Alors "ils" déclarent benoîtement qu'ils la déplaceraient, tout bêtement ! Preuve que depuis 2009, leur cerveau s'est momifié et qu'ils n'ont toujours rien compris au film ! Souvenons-nous :

Revenons aux graves menaces sur la biodiversité dues au projet de franchissement de la Loire à Mardié. Obligé de reconnaître, après l'avoir dénié, que des milieux riches en biodiversité font lourdement obstacle au tracé imposé en 2005, **Marc Andrieu** avait affirmé très sérieusement dans une interview en novembre 2009 qu'on pourrait «*déplacer le pont de quelques mètres*» pour sauver les espèces protégées (ce qui semble toujours écarté par l'exécutif malgré les obstacles hydrogéologiques qui apparaissent eux aussi dirimants), ou «*les transporter ailleurs*», que «*les espèces animales remarquables qui sont là pourront être sauvées par un habitat qu'on leur donnera*». Les inventaires qui se sont précisés et renforcés comme nous l'avons vu précédemment témoignent de l'absurdité de cet improbable sauvetage.

L'idée de «*transporter ailleurs*» une quinzaine de Castors habitant deux terriers-huttes est déjà croquignollette. Mais celle de déménager sur Mardié l'aire de Balbuzards ne peut tenir que dans un cerveau ignorant, débile... ou criminel. En effet, son positionnement nécessite un arbre exceptionnellement haut pour être "dominant" ; situé au centre d'un massif boisé d'au moins 100 ha ; non vu des voiries proches ; protégé des intrusions dans un rayon d'au moins 300 mètres ; etc.

Le simple fractionnement en deux du domaine forestier actuel le rendrait inapte à toute implantation, et donc condamnerait irrémédiablement l'aire sur laquelle une reproduction est à nouveau en cours avec toutes les chances de réussite. Soit une perte d'environ 1/20<sup>e</sup> du potentiel de reproduction en France !



### PROJETS DE DÉVIATION DE LA RD921 ET PONT, CARRIÈRE DE L'ETANG : REFUSONS DES ÉVALUATIONS SUR INVENTAIRES LACUNAIRES, DÉPASSÉS, SANS DYNAMIQUE

Pour la **dévi**ation de la RD921 avec un pont sur Mardié, les inventaires produits en 2004, notamment pour l'étude d'incidence, étaient souvent de simples compilations de vieux inventaires statiques datant de 2000 ou même avant. Or beaucoup de choses ont changé : amélioration de la qualité de l'eau du fleuve, réchauffement du climat, opérations favorisant la réimplantation et le développement des espèces etc. Notre contre-inventaire, mis à jour et complété année après année, illustré de façon vivante et dynamique sur le blog naturaliste **Loire & biodiversité** permettra, si un jour c'est nécessaire, de démontrer l'insuffisance des évaluations environnementales sans commune mesure avec la réalité.

Concernant la **Carrière de l'Etang**, nous avons apporté au tribunal des preuves concrètes que les listes produites dans l'étude d'impact sur la base de deux visites étaient lacunaires. Et nous avons mis en évidence qu'il n'y avait strictement aucune prise en compte de la mobilité des espèces, et aucune réflexion sur la dynamique des territoires. Espérons que les juges de l'appel auront moins d'inculture, et sauront voir que la carrière viendrait empiéter sur la TVB... au moment même de l'enquête publique et de l'approbation du SRCE régional !

### "Nos" Balbuzards pêcheurs ont eu en mai des heureux évènements

Bien tard pour vous inscrire à la Balbulette, mais quand même...

**Loire & biodiversité** : <http://mardieval-biodiversite.over-blog.com>



Site internet : <http://le-castor-enerve.fr> Contact : [le-castor-enerve@orange.fr](mailto:le-castor-enerve@orange.fr)

Blog naturaliste **Loire & biodiversité** : <http://mardieval-biodiversite.over-blog.com>

